



PREMIER MINISTRE



Paris, le vendredi 6 février 2015

**Communiqué de presse de l'Observatoire de la laïcité suite aux annonces du Président de la République du jeudi 5 février 2015.**

L'Observatoire de la laïcité se réjouit des annonces du Président de la République du jeudi 5 février 2015. Rejoignant les avis du 18 novembre 2014 et du 14 janvier dernier de l'Observatoire de la laïcité, le Président de la République a annoncé un « *service civique universel* ». Également, le chef de l'Etat a demandé au ministre de l'Intérieur de « *travailler pour améliorer la représentativité du CFCM* » et la « *formation des imams* ». Sans déroger à la loi du 9 décembre 1905, l'Observatoire de la laïcité souhaite notamment que les imams puissent avoir accès à différents modules sur la laïcité et sur l'islamologie, afin d'assurer une présentation historique et culturelle de l'islam et une approche exégétique des textes. Enfin, le Président de la République a rappelé que la laïcité était d'abord « *la liberté de conscience* ». Puis, a précisé que les règles qui découlent de la laïcité « *protègent ce qui nous est commun mais aussi ce qui nous est singulier* ». La laïcité, « *c'est une garantie pour la France contre les intolérances* ». L'Observatoire salue ce rappel nécessaire sur la laïcité en tant que culture du respect mutuel et renvoie à ses préconisations n°6 et n°7 adoptées le 14 janvier dernier en faveur de l'organisation de « *semaines de la fraternité* » et de la prise en compte de toutes les cultures qui ont façonné l'histoire de France, afin que chaque Français, quelles que soient ses convictions ou origines, se sente intégré au récit national.